

**M. Perrault:** La mesure législative importante dont nous sommes saisis reflète le souci des Canadiens de tous les partis, souci que nous partageons tous parce qu'il nous concerne tous. Peu importe que nous votions libéral, conservateur ou NPD, nous nous inquiétons tous de la qualité de notre environnement et de la pollution dont il est l'objet depuis quelques années. Nous nous inquiétons de la pollution de l'air, de l'eau et du sol car elle coûte aux Canadiens un total évalué à 1.175 milliard de dollars par an, soit \$72 par tête d'habitant. Aux dires des experts, on peut attribuer \$22 par an et par tête d'habitant à la pollution de l'eau et pourtant, il y a des gens dont la situation est parfois lourde de responsabilités qui parcourent le pays disant que l'odeur de la pollution est l'odeur de l'argent. C'est toujours la même rengaine. Étant donné les frais mentionnés, nous y perdons tous sur le plan économique au Canada actuellement, sans parler du côté social ou du domaine de la santé.

Quand la présence de déchets industriels, d'eaux d'égout, de produits chimiques ou d'autres agents menace notre milieu, nous savons que nous courons au désastre, à moins d'agir sans délai pour sauvegarder notre patrimoine de ressources naturelles. La pollution risque de plus en plus de rendre notre planète inhabitable. D'aucuns, et ils sont nombreux au pays, considèrent une telle assertion du domaine de la science-fiction—comme une grossière exagération des faits. Selon eux, on parle de la pollution de nos jours pour être dans le vent. Tout le monde en parle, il faut donc faire comme tout le monde; mais n'allez pas croire ce qu'on vous dit. Au fond l'idée, voire l'odeur de la pollution représente toujours à leurs yeux l'un des inévitables sous-produits du progrès industriel. Pour eux, la pollution pourrait contaminer indéfiniment le milieu au Canada, sans causer de dommages appréciables.

Le fait est que les moyens techniques à la disposition de l'homme, pour créer et détruire, et l'accroissement rapide de la population mondiale se sont assortis de modifications du milieu, qui sont non seulement désagréables et nuisibles à la santé, mais pourraient altérer l'habitat naturel de l'homme, de façon tout à fait irrémédiable. Il n'est plus permis aujourd'hui de dire que les activités de l'homme n'ont que des conséquences minimes sur ce qui l'entoure.

On s'en est pris ce soir, et au début du débat, à la loi sur les ressources en eau du Canada en la qualifiant d'insuffisante et d'inefficace pour enrayer la pollution au pays. Aucun des députés ministériels n'irait prétendre, je pense, qu'il n'y a plus rien à y ajouter. Selon nous, c'est un commencement. C'est un pas dans la bonne voie sur le plan national

[M. Perrault.]

pour enrayer la tendance actuelle avant qu'il ne soit trop tard.

Notre pays étant doté des plus grandes réserves d'eau douce du monde entier, la loi sur les ressources en eau du Canada exprime notre détermination de protéger ces ressources. L'époque de l'exploitation illimitée est révolue. Telle est la signification du projet de loi. Nous entrevoyons le début d'une lutte conjointe avec les provinces contre la pollution et la mise en œuvre d'un programme mixte concernant l'exploitation globale de nos ressources en eau grâce aux méthodes de gestion les plus modernes.

La loi sur les ressources en eau du Canada reflète, comme l'a mentionné l'orateur précédent, les limites de la Confédération aux termes de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Certains ont reproché au gouvernement fédéral de n'avoir pas su, il y a longtemps, mettre fin à la pollution. Nous savons tous que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique accorde aux provinces la juridiction sur nos ressources en eau. On a restreint les pouvoirs du gouvernement fédéral. Néanmoins, les gouvernements antérieurs ont adopté des mesures concernant les ressources en eau, les pêches, la pollution de la mer par le mazout, les eaux navigables et les ports ainsi que des mesures destinées à protéger les oiseaux aquatiques du mazout et des autres déchets dangereux. On ne peut guère dire que c'est là le bilan d'un parti indifférent au problème.

Le traité des eaux limitrophes signé en 1909 prévoyait l'établissement de la Commission internationale mixte chargée de diviser le contrôle des Grands lacs entre les États-Unis et le Canada. La Commission a recommandé certaines mesures pour obliger les industries et les municipalités à purifier leurs eaux-vannes avant de les déverser dans les lacs et dans les bassins fluviaux.

Aujourd'hui, cette mesure constitue un grand progrès car elle élargira sensiblement la portée de l'action fédérale dans le domaine de la conservation des eaux et du contrôle de la pollution. Cette mesure ne peut que profiter au maximum aux Canadiens si d'autres paliers du gouvernement font preuve de collaboration. Rien ne permet de croire que la plupart des provinces et des municipalités ne sont pas franchement alarmées par le problème de la pollution. Malheureusement, à cause d'une définition claire des secteurs de responsabilité, la pollution est aujourd'hui le malheureux orphelin du Canada qu'on renvoie d'une juridiction à l'autre.

Il ne faudrait pas blâmer le gouvernement fédéral des efforts qu'il déploie en ce moment mais au contraire les encourager comme un pas dans la bonne direction. Je sais parfaitement qu'une foule de gens ces derniers mois